

Vocation et homosexualité

Instruction du Saint-Siège

... Thierry Schelling s.j.

L'instruction du Saint-Siège sur l'acceptation de candidats aux tendances homosexuelles au séminaire et au noviciat a fait parler d'elle dans les médias.

Ceux-ci ont ressorti les sempiternels préjugés et qualifié le texte de « ridiculement déconnecté de la réalité », de « fruit de la peur » et de l'anxiété post-traumatique après les affaires de pédophilie des années 2000 (même s'il y a un gouffre sémantique entre les deux réalités !) d'un système ecclésial qui « ostracise » une partie de la population, voire de « sa » population ! Un éclairage plus nuancé est de mise...

Le 4 novembre 2005, la Congrégation pour l'éducation catholique publie un court document ou « instruction » concernant les critères pour discerner les vocations des personnes aux tendances homosexuelles, en vue de leur admission au séminaire (pour le clergé diocésain) et au noviciat (pour le clergé régulier). Un écrit qui se faisait attendre¹ en ce début de nouveau pontificat.

Les signataires de ce document sont le préfet et le secrétaire du dicastère qui s'occupe de la formation à la prêtrise dans l'Eglise catholique. Il s'agit donc d'un travail « monographique » portant sur un aspect d'une réalité pour laquelle le Saint-Siège offre, par la plume du ministère concerné, des « critères de discernement ». Un seul aspect donc, qui prend place non seulement dans un tout (le corpus anthropologique du magistère catholique) mais également dans une dynamique de développement humain qui dépasse les limites de cette instruction.

A noter qu'une instruction se trouve au bas de l'échelle dans la liste des documents du Saint-Siège, bien après une encyclique, une lettre apostolique ou un *motu proprio* signés par le pape, sans parler d'un texte d'un Concile ! Le cardinal Lehmann résume ainsi : il s'agit à la fois d'une « orientation fondamentale claire » et d'un « conseil » et [d']une déci-

sion différenciés pour les cas particuliers ».² Enfin, selon le Droit canon, une « instruction » explicite les dispositions des lois [de l'Eglise] et s'adresse à ceux à qui il appartient de veiller à leur exécution (cf. canon 34, §1), en l'occurrence, les formateurs.

Quant à la loi en la matière, elle est claire (cf. *Catéchisme de l'Eglise catholique* nos 2357-2358) : si la réalité de l'homosexualité « revêt des formes très variables à travers les siècles et les cultures », il n'en demeure pas moins vrai que « sa genèse psychique [restant] largement inexplicée », les « actes d'homosexualité sont considérés comme intrinsèquement désordonnés », ou « contraires à la loi naturelle », et « ne sauraient recevoir d'approbation en aucun cas ». La loi précise toutefois que les personnes homosexuelles « ne choisissant pas leur condition », elles « doivent être accueillies avec respect, compassion et délicatesse » et qu'il faut éviter « toute discrimination injuste » à leur égard.

1 • Depuis cinq ans, selon le président de l'épiscopat américain W. Skylstad, in *La Documentation catholique* n° 2349, pp. 34-35.

2 • Cf. K. Lehmann, « Le service presbytéral requiert l'homme tout entier », *ibid.*, pp. 36-37.

En d'autres termes, l'attente était justifiée... et on était en droit de souhaiter du nouveau pape, un très bon théologien, des améliorations en la matière dans plusieurs domaines. Face à ce désir, la connaissance du sens et des limites d'une « instruction » aurait peut-être permis d'amenuiser la déception.

Dans l'esprit constructif de la lecture de cette instruction que propose Timothy Radcliffe,³ il convient de lui donner le sens le plus positif possible afin d'éviter le piège médiatique de l'accusation à l'emporte-pièce, « rien de bon ne peut venir de Rome ! »

Maturité affective

La première partie de l'instruction rappelle les conditions canoniques pour la prêtrise dans l'Eglise catholique - être baptisé et de sexe masculin - et la traditionnelle théologie sacramentelle de l'Ordre.

En raison d'un tel service dans l'Eglise, le don total et la maturité affective du candidat sont requis. Le document explicite ce qu'il entend par « maturité affective » : une capacité à nouer avec les hommes et les femmes une relation correcte, en développant à leur égard « un vrai sens de la paternité spirituelle ».

On aurait pu s'attendre à voir le mot « vocation » apparaître dans les principes énoncés en début de texte, au lieu d'être le nœud du troisième chapitre. Or il n'en est rien. Pour T. Radcliffe, cependant, c'est un principe de la réflexion sur le sujet : la vocation est l'appel de

Dieu ; c'est Dieu (et non l'Eglise !) qui est le premier « acteur » ou « détonateur » d'une aventure avec une personne humaine (la vocation comme cadeau et non pas comme un droit) ; et c'est parce qu'une personne se sent appelée qu'elle entreprend le discernement et la formation adéquats, et non l'inverse. Or la personne appelée est nécessairement sexuée, et c'est toute la personne que Dieu appelle.

La formation requise est celle en vue du célibat (état civil de non-mariage) pour le clergé latin⁴ et de la chasteté (fidélité à un(e) partenaire de vie, humaine ou divine). Mieux, la formation doit faciliter l'équilibre de la personne entière, dans le domaine affectif avant tout, pour son bon fonctionnement ou, en d'autres termes, pour son bonheur. Le texte rappelle d'ailleurs que la formation affective du candidat est le *fondement* des autres aspects de sa formation (spirituel, intellectuel et pastoral).

A cet égard, un candidat qui cacherait sa propre homosexualité pour accéder à la prêtrise serait « gravement malhonnête », relève l'instruction. Il est bien dit « pour accéder » et non pas « tout en

Séminaire interdiocésain
de Nancy



3 • Cf. T. Radcliffe, « Can gays be priests ? », in *The Tablet*, 26.11.05, pp. 4-5.

4 • N'oublions pas le clergé catholique marié dans les Eglises orientales, et l'accueil dans l'Eglise latine de pasteurs anglicans et réformés mariés !

accédant ». Une nuance de taille... Ce ne sont donc pas les personnes homosexuelles qui sont *a priori* visées, mais les « cachottiers », homosexuels ou hétérosexuels d'ailleurs !

Comme le résume Radcliffe, Dieu appelle des personnes à l'orientation hétéro- ou homosexuelle « car l'Eglise a besoin du don des deux ». Il a lui-même rencontré des prêtres homosexuels qui vivent et travaillent admirablement bien, précise-t-il.⁵

A ce propos, Thomas Reese s.j., ancien rédacteur en chef d'*America magazine*,⁶ notifie que l'orientation sexuelle étant innée - on naît homosexuel ou hétérosexuel, d'après la plupart des psychologues, on ne le devient pas -, donc permanente et univoque, ce sont bien les mêmes critères de chasteté et de célibat que l'Eglise est en droit d'exiger du candidat, et rien d'autre.⁷ Les évêques suisses l'ont du reste répété trois fois dans leur courte déclaration du 23 novembre 2005 !⁸

Un peu de flou

Le deuxième chapitre rappelle l'enseignement du magistère sur l'homosexualité à l'instar du *Catéchisme*, et détaille ce qu'il entend par des tendances homosexuelles « profondément enracinées ».

Que signifient-elles ? Difficile à dire... L'instruction explicite la question en proposant un contre-exemple : une personne qui traverse une phase temporaire d'attraction homosexuelle, comme pendant une adolescence non encore accomplie,⁹ et qui mûrit ensuite. Pour Radcliffe donc, « profondément enracinées » se réfère probablement à une personne « dont l'orientation sexuelle est si centrale à la perception d'elle-même

qu'elle en devient obsessive, dominant son imagination ».

Or si l'on remplaçait dans cette argumentation « homosexuel » par « hétérosexuel », et que les tendances hétérosexuelles d'un tel seraient si « profondément ancrées » qu'elles en deviendraient obsessives et domineraient son imagination, cette personne devrait être tout autant « interdite » d'ordination puisqu'elle serait invariablement « dans une situation qui empêcherait gravement une relation correcte avec les hommes et les femmes » : harcèlement sexuel, dérive affectivo-sexuelle de tout genre, etc. Et Reese de questionner : comment un candidat hétérosexuel pourrait-il assurer, une fois ordonné, son équilibre affectif dans un tel cadre, alors que la majorité de ses vis-à-vis sont... des femmes (église, catéchèse, aumôneries, etc.) ?

Un critère clair est donné aux responsables des vocations : un « jugement moralement certain » sur ces qualités ! Lourde responsabilité. On peut se demander comment le formateur¹⁰ discernera la profondeur des tendances, avant de conclure que le candidat doit aban-

5 • Contredisant clairement les propos acerbes de **T. Anatrella** dans son commentaire de l'instruction, cf. *La Documentation catholique* n° 2349, pp. 27-33.

6 • Voir « *America magazine* : pressions vaticanes », in *choisir* n° 546, juin 2005, p. 4.

7 • Cf. sa prise de position *L'homosexualité et la prêtrise* du 21 novembre 2005.

8 • Cf. document sous www.kath.ch/sbk-ces-cvs.

9 • Notez qu'il n'est pas dit « comme pendant l'adolescence », mais « comme dans une adolescence non encore accomplie », suggérant donc que la maturité affective n'est pas qu'une question d'âge !

10 • L'instruction relève la variété des formateurs en jeu : l'évêque, le supérieur majeur, le recteur, le directeur spirituel et le confesseur... notant que le premier de tous est le candidat lui-même !

donner sa vocation ? L'instruction précocise l'abstention en cas de « doute sérieux ».

Pour Reese, le manque de statistiques sur la proportion de personnes homosexuelles au sein du clergé est dommageable, et il rappelle où se situe vraisemblablement le problème : « [Les évêques américains] sont trop conscients que les résultats [d'une enquête sur la proportion d'homosexuels dans le clergé] feraient la une des quotidiens (...) [donc] ils ne savent pas, parce qu'ils ne veulent pas que d'autres sachent. »

Et qu'en est-il des lesbiennes parmi les sœurs ? L'instruction, certes, parle de l'admission au séminaire et aux ordres sacrés (comprendre diaconat et presbytérat), donc vise un public et une problématique de l'homosexualité masculine, mais elle mentionne néanmoins les religieux au cours du texte ! Et l'on sait que la majorité des religieux sont... des religieuses !

Appel au réalisme

Une ultime question de fond : à lire le troisième chapitre du *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise* qui traite de la vision de l'homme (une magnifique exposition philosophique et théologique sur l'Homme), on ne peut que croire en la sagesse de l'Eglise catholique lorsqu'elle affirme telle ou telle chose sur l'être humain, même s'il s'agit d'un idéal élevé, ce dont elle est consciente du reste.

Néanmoins, personne ne semble pouvoir expliquer la réalité des tendances homosexuelles chez les uns, et hétéro-

sexuelles chez les autres. Le donné des uns est majoritaire par rapport à celui des autres. Pour le reste, il s'agit encore et toujours de spéculations, scientifiques ou philosophiques, d'où découlent des positions théologiques ou éthiques divergeant selon les Eglises¹¹ et selon le degré de réalisme adopté face à ce fait humain : les personnes homosexuelles ont toujours existé et dans toutes les cultures, malgré la flagrante homophobie et l'obscurantisme de bien des gens (et d'évêques !) du Sud (Afrique et Asie principalement) !

La sexualité n'est pas seulement une question de reconnaissance et d'acceptation de son identité sexuelle. Elle « affecte tous les aspects de la personne humaine » (cf. *Catéchisme...*, nos 2332-2333). Le christianisme ne peut-il pas dès lors présenter une lecture évangélique de la sexualité humaine en la plaçant au cœur de son enseignement sur l'Homme ? Ainsi pourrait-on discerner une position éthique réaliste, car incarnée, à des questions telles que : en quoi un adultère hétérosexuel est-il moins peccamineux qu'une fidélité en acte à un partenaire du même sexe ? Ce qui en ferait une dynamique chrétienne constructive et rejoindrait l'axiome évangélique de l'épanouissement humain dans la fidélité, et le don total de soi dans l'amour d'un autre...

Th. Sch.

11 • Voire au sein d'une même Eglise, comme le démontre l'actuel débat dans la Communion anglicane après la consécration d'un évêque américain ouvertement homosexuel, en 2003.